



## EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2026-19

**OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE DONNÉE PAR LE MAIRE À MONSIEUR CHARLES CAÏUS, 4EME MAIRE ADJOINT, POUR LA SIGNATURE DE LA SERVITUDE RELATIVE AU POSTE DE TRANSFORMATION MONTIGRY.**

-oOo-

Nous, Ghislain DELVAUX,  
Maire de la Ville d'ESBLY ;  
Agissant ès qualité ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-17, L.2122-18, L.2122-20 et L.2122-23 ;

VU la délibération n°15/05-2020 du Conseil municipal en date du 24 mai 2020 fixant à huit le nombre des adjoints au Maire ;

VU la délibération n°19/05-2020 du 24 mai 2020 complétée par la délibération 46/09-2020 du 28 septembre 2020 et modifiée par la délibération 82/12-2023 du 13 décembre 2023 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire au terme de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de l'élection et l'installation de Monsieur Charles CAÏUS en qualité de 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire en date du 20 mai 2020 ;

VU la délibération n°16/05-2020 du Conseil municipal en date du 24 mai 2020 portant sur l'élection et l'installation des adjoints au Maire ;

VU l'arrêté n°2021-102 du 3 mai 2021 portant délégation de fonctions du Maire donnée à Monsieur Charles CAÏUS, 4<sup>ème</sup> Marie-adjoint ;

**Considérant** la convention de mise à disposition signée en date du 4 juin 2024 entre ENEDIS et la commune d'Esbly pour l'occupation d'un terrain d'une superficie de 12,94 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section B numéro 562 situé sentier des Reddons pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique 77248 P0006-Montigny ;

**Considérant** la nécessité de régulariser l'acte authentique relatif à cette convention auprès de l'étude SAS Notaires 34 JL à ROUEN (76000) 34 rue Jean Lecanuet, afin qu'il soit publié au fichier immobilier ;

**Considérant** que la date de signature est fixée au mercredi 18 février 2026 en mairie d'Esbly ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Monsieur Charles CAÏUS, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, est autorisé à signer l'acte authentique, valant servitude, devant notaire en vue de régulariser la convention de mise à disposition d'un terrain par la commune à la société ENEDIS.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie, publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Monsieur le Directeur général des Services de la ville d'Esbly,
- Monsieur Charles CAÏUS, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : **21 JAN. 2026**

de l'affichage le : **21 JAN. 2026**

A Esbly, le : **21 JAN. 2026**

Fait à Esbly, le 20 janvier 2026

Le Maire,

Ghislain DELVAUX



**La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.**

**Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi via l'application informatique « Télécours citoyens » accessible sur internet ; [www.citoyens.telerecours.fr](http://www.citoyens.telerecours.fr)**